

**Allocution de Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du Travail
à l'occasion de la Journée internationale de la femme**

**Genève
8 mars 2010**

En cette Journée internationale de la femme, l'OIT s'associe aux autres organisations du système des Nations Unies pour demander l'égalité des droits et des chances pour tous. Nous tenons aujourd'hui à mettre en lumière les progrès qui ont été accomplis pour les femmes qui travaillent.

Il y a quinze ans, l'OIT proposait à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, une réflexion sur le thème «Chaque femme est une travailleuse ». Depuis, les politiques et les législations nationales ont permis de réaliser d'importantes avancées dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Lors de la session de la Conférence de juin dernier, nous avons eu l'occasion d'échanger des bonnes pratiques, dans le cadre de la discussion sur *L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent*. Les politiques et les lois interdisent désormais toute discrimination au travail fondée sur le sexe. Les services d'inspection du travail et les tribunaux veillent plus rigoureusement au respect de l'égalité entre les hommes et les femmes. Partout dans le monde, l'opinion publique est mieux informée des droits relatifs à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement. Les campagnes d'information ont donné à tous les travailleurs, hommes et femmes, les moyens de revendiquer leurs droits. De nombreux gouvernements ont adopté des politiques actives du marché du travail qui visent à réduire les inégalités entre les sexes dans le cadre des objectifs généraux relatifs à la croissance riche en emplois, aux entreprises durables et au travail décent.

La crise économique mondiale risque toutefois de compromettre ces récentes avancées. Dans notre rapport intitulé « *Women in labour markets: Measuring progress and identifying challenges* » nous montrons qu'un nouveau fossé risque de se creuser entre les hommes et les femmes. Les femmes sont certes de plus en plus nombreuses à travailler, mais elles sont aussi sur-représentées dans certaines catégories d'emploi - activités mal rémunérées, travail à temps partiel, travail à domicile, travail informel - ; par ailleurs, le principe de rémunération égale pour un travail de valeur égal est encore loin d'être strictement appliqué en ce qui les concerne. Ces inégalités sont en grande partie dues à des déséquilibres structurels qui s'exercent au détriment des femmes, ainsi qu'aux carences des systèmes nationaux de collecte des données, qui ne parviennent pas à rendre compte de la spécificité de la réalité féminine.

Le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté par la Conférence internationale du travail en juin 2009 en vue d'atténuer l'impact social de la crise. Le Pacte préconise le lancement de plans de relance qui intègrent systématiquement les questions d'égalité entre hommes et femmes. La crise économique nous donne l'occasion de prendre de nouvelles mesures en faveur de l'égalité des sexes. Il importe, par exemple, que les plans de relance budgétaire des gouvernements tiennent dûment compte des difficultés rencontrées par les femmes sur le marché du travail. Les femmes accomplissent, on le sait, l'essentiel des tâches

domestiques non rémunérées: si l'on ne prend pas au plus vite des mesures pour assurer une répartition plus équitable des tâches domestiques entre les hommes et les femmes, la crise risque d'aggraver cette situation et de restreindre encore davantage l'accès des femmes aux marchés du travail.

La résolution de 2009 concernant *L'égalité entre hommes femmes au coeur du travail décent* montre ce qui peut être entrepris pour favoriser l'égalité des hommes et des femmes sur le marché du travail. Elle oriente les efforts déployés en vue d'instaurer un marché du travail permettant une libre et active participation des hommes et des femmes. Elle préconise notamment de renforcer l'autonomisation des femmes par la promotion de l'entrepreneuriat, de remédier aux inégalités de rémunération entre les sexes, de renforcer la protection sociale pour tous, de faire le nécessaire pour que les femmes puissent participer au dialogue social sur un pied d'égalité avec les hommes, et de prévenir et d'éliminer les violences contre les femmes au travail.

Dans certaines régions, les coopératives et les groupements d'entreprises constituent de puissants vecteurs d'intégration économique et sociale des femmes. L'organisation des femmes ne cesse de progresser, et cela dans des secteurs qui se sont généralement signalés par une importante discrimination sexiste. Les femmes peuvent désormais accéder plus facilement aux services financiers et commerciaux aptes à répondre à la spécificité de leurs besoins. Les bénéficiaires de ces progrès sont bien sûr les femmes, mais aussi la famille, la collectivité, et la société dans son ensemble.

En cette Journée internationale de la femme, nous confirmons que nous sommes résolus à soutenir activement tout ce qui peut améliorer la situation des femmes qui travaillent, dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

* * *